AVERTISSEMENT.

ON avertit le public que ſur les éclairciſſemens que l'Auteur a pris ſur les pieces originales qui luy ont été communiquées, concernant la branche de Montmorency Châteaubrun, dont il a parlé dans le troiſiéme volume, page 584. il a cru devoir pour l'exactitude des faits rediger cet article ainſi qu'il ſe trouve dans le carton cy-joint, dont on délivrera une feuille ſeparée à ceux qui ont déja retiré les premiers volumes.

CARTON.

FRANCOIS de Montmorency, ſeigneur de Charſonville, de Châteaubrun en Berry, ſecond fils d'*Anne* de Montmorency, marquis de Thury, baron de Foſſeux, & de *Marie* de Beaune, *mentionné cy-devant p.* 582. avoit été abbé de Moleſme, & du Tronchet, il ſe maria le 26. juin 1640. à *Caterine* Roger, dont il avoit eu des enfans avant le mariage; leur état fut conteſté par *François* de Montmorency, marquis de Foſſeux leur couſin germain, & *Marie* de Montmorency, veuve de *Guy* d'Arbaleſte, vicomte de Melun, qui interjetterent apel comme d'abus du mariage de François de Montmorency, avec *Caterine* Roger, & s'inſcrivirent en faux, contre l'extrait mortuaire de *Guillaume* Fournier, premier mari de *Caterine* Roger; mais par arreſt définitif rendu le 12. decembre 1656. au parlement de Toulouſe, où l'affaire avoit été renvoyée par le roi, meſſieurs de Foſſeux furent déboutés de leur inſcription de faux; il fut jugé qu'il n'y avoit point d'abus, en la célebration du mariage de *François* de Montmorency avec *Caterine* Roger, & leurs enfans furent maintenus dans tous les biens de la ſucceſſion de leur pere, comme auſſi au droit & faculté de porter le nom & les armes de la maiſon de Montmorency. François de Montmorency teſta le 31. Aouſt 1646.

Femme, CATERINE Roger, veuve de *Guillaume* Fournier, du lieu de S. Marcel d'Urté en Forets, mort le 20. décembre 1619. & enterré à S. Marcel d'Urfé. Elle avoit été mariée le 26. Juin 1640.

1. FRANCOIS de Montmorency, ſeigneur de Châteaubrun, qui ſuit.
2. ETIENNE de Montmorency.
3. CHARLES de Montmorency a fait la branche des ſeigneurs de Neuvy-Pailloux, *rapportée au* §. III.
4. Louis de Montmorency, ſeigneur de Plantaire, prieur de S. Genetoux du Blanc en Berry, vivoit en 1686.
5. CATERINE de Montmorency, mariée, 1°. à *André* de Bridiers, ſeigneur de Gardemps, de Serez, de la Chaiſe, & de l'Etang, 2°. à *Jean* de Moras, ſeigneur de Chamborant.

XXI.

FRANCOIS de Montmorency, II. du nom ſeigneur de Châteaubrun, gouverneur de Châteauroux, du Bourg de Deols, & de S. Gildas, gentilhomme de la chambre de Louis de Bourbon II. du nom prince de Condé, né en 1621. partagea avec ſes freres le 13. août 1663.

Femme, MARIE Strozzi, fille de *Nicolas* Strozzi, ſeigneur de Chagnolles prés d'Evreux, & d'*Adrienne* de Toiſny fut mariée le 21. mars 1646.

1. JEAN-NICOLAS de Montmorency, ſeigneur de Châteaubrun, qui ſuit.
2. CLAIRE-CLEMENCE de Montmorency, née le 30. janvier 1648 mourut le 25. avril 1661.

¶

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

JEAN-NICOLAS de Montmorency, seigneur de Châteaubrun, né le 25. decembre 1659. fut d'abord mousquetaire & ensuite cornette du commissaire general de la cavalerie, capitaine dans le regiment de Duras cavalerie, reçû chevalier de S. Louis, eut la commission de colonel en 1705 n'ayant encore que le grade de capitaine, puis fut mestre de camp du regiment du Maine cavalerie en 1712. brigadier des armées du roy le 1. fevrier 1719. premier gentilhomme de la chambre, & premier écuyer de feu Louis Armand de Bourbon, prince de Conty.

Femme, MARIE-LOUISE de Vachon, fille de *Louis* de Vachon, & de *Charlotte* le Court, fut mariée à Paris en mars 1703.

1. MARIE-LOUISE de Montmorency, née à Paris le 4. janvier 1704. morte le 8. du même mois.

2. MARIE-ANNE de Montmorency, née à Paris le 29. janvier 1706. morte la même année.

Additions pour le même Volume.

Page 823. C ligne 7. au lieu de la remarque *mettez*, depuis l'impression de la genealogie de la maison Chateauneuf de Randon, qui commence à la page 801. du troisiéme volume, il a été verifié sur les titres originaux, qu'il n'y avoit aucun sujet de douter de la descendance legitime de *Joseph* d'Apchier, comte de la Baume, & que *Jean* d'Apchier, seigneur de Billieres, & des Bessons son quatriéme ayeul n'avoit rien de commun avec un autre *Jean* d'Apchier, frere bâtard de *Jean*, dont il est parlé page 823. de ce troisieme volume. Ce même fait a aussi été prouvé devant les commissaires du roi en Languedoc, lors de la verification des titres de noblesse de *Jean* d'Apchier, comte de Vabres, ayeul de *Joseph* d'Apchier, seigneur de la Baume, suivant le jugement rendu en sa faveur par Monsieur de Bezons intendant de la province le 14. janvier 1671.

Page 824. B ligne 8. aprés ce mot liv. *ajoutez*, que son pere lui constitua du consentement de *Françoise* de Peyre, mere de *Jean* d'Apchier, pere de *Françoise*, suivant le contrat de mariage dont nous avons vu l'original communiqué à M. de Clerembault.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf